

L'une des procédures qui permet d'éviter la transmission de la COVID-19 dans nos lieux de travail est l'identification des travailleuses et travailleurs ayant des symptômes. Répondre à un court questionnaire est une procédure importante avant d'entrer au travail, tel que mentionné dans le guide de la CNESST :

« • Identification des travailleuses et travailleurs avec des symptômes de la COVID-19 avant l'entrée sur les lieux de travail, par exemple par : – un questionnaire, – une autoévaluation par les travailleuses et travailleurs ; »

EXTRAIT_GUIDE DES NORMES SANITAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LE MILIEU
SCOLAIRE_COVID 19_CNESST